

NAGE AVEC PALMES

EAU LIBRE

SAISON 2022

RÈGLES DE SÉLECTION

ÉQUIPE DE FRANCE JUNIOR

Championnat du Monde Eau Libre
Viverone / Biella (Italie)
Du 12 au 17 septembre 2022

**Règles validées par le président fédéral
et l'élue du CDN en charge de l'animation nationale et du haut niveau
(validation officialisée lors du CDN en date du 28/01/2022)**

A - OBJECTIFS

A1 – Les objectifs de l’olympiade :

- ✓ Alimenter la « Relève » :
 - Attirer les jeunes nageurs piscine et former ces derniers aux spécificités de la pratique en eau libre
 - Développer la culture de l’endurance

A2 – Les objectifs sportifs au championnat du Monde 2022 :

- ✓ Engager des sportifs capables d’être finaliste en individuel
- ✓ Engager des relais capables d’être classés dans le « top 3 »
- ✓ Prendre des repères sur le meilleur niveau international (conjoint au championnat du Monde Sénior)

A3 – L’ambition au championnat du Monde 2022 :

- ✓ Se classer dans le « top 4 » au rang des médailles (dans les 3 au rang des finales)

B – MODALITÉS DE SÉLECTION

CONDITIONS À RESPECTER

B1 – Seuls les sportifs à **jour de leur licence FFESSM, de leur papier d’identité (passeport valide au moins 6 mois après la date du championnat de référence visé), de leur assurance, de leurs factures dues à la FFESSM, de leur suivi médical réglementaire** pour les sportifs listés ou d’un certificat médical signé d’un médecin du sport pour les sportifs non listés et en capacité de concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur, pourront prétendre être sélectionnés.

B2 - Un sportif sélectionné ou présélectionné en équipe de France s’engage à respecter la convention en équipe de France (valable 1 an à compter de sa date de signature) et notamment à participer au programme d’action mis en place à l’issue des sélections ou présélections. Ladite convention doit être signée et retournée au siège fédéral dans les délais impartis par le DTN.

B3 – L’âge minimum pour participer aux compétitions officielles CMAS Junior est de 14 ans révolus.

COMPÉTITION DE SÉLECTION

B4 – La sélection sera établie à partir des performances individuelles réalisées lors du Championnat de France Eau Libre de la saison 2022.

CONDITIONS À SATISFAIRE POUR PARTICIPER AUX COMPÉTITIONS DE SÉLECTION

B5 – Sauf dérogation du DTN, seuls les sportifs qualifiés au championnat de France Elite Eau Libre de la saison en cours pourront participer aux sélections en équipe de France.

C – PERFORMANCES A REALISER

C1 – Les sportifs qui auront réalisé les performances suivantes, lors de la compétition de sélection, chez les filles et les garçons, dans une même épreuve individuelle inscrite au programme du championnat du Monde, seront proposés à la sélection en équipe de France Junior (conditions cumulatives) :

- ✓ Avoir réalisé un Temps Junior Eau Libre (TJ EL) à l’occasion d’un meeting national ou des championnats de France Elite (N1) et N2 Piscine
- ✓ Se classer dans les 2 premiers de l’épreuve au classement général des catégories cadet et junior confondues
- ✓ Répondre aux objectifs de performance précisés au chapitre A du présent règlement

C2 – Un sportif qui ne pourrait pas participer à la compétition de sélection en raison de sa sélection en équipe de France Junior Piscine 2022 pourra être proposé à la sélection en équipe de France Junior Eau Libre si les conditions suivantes sont réunies (conditions cumulatives) :

- ✓ Avoir fait une demande argumentée de dérogation par écrit au DTN avant le vendredi 20 mai 2022
- ✓ Avoir réalisé un Temps Junior Eau Libre (TJ EL) à l'occasion d'un meeting national ou des championnats de France Elite (N1) et N2 Piscine
- ✓ Répondre aux objectifs de performance précisés au chapitre A du présent règlement

C3 – Un regroupement sera programmé entre le 22 et le 31 août 2022 à Marseille (dates et lieu à confirmer) dans l'objectif d'évaluer le niveau sportif et la qualité de la préparation terminale de chaque sportif sélectionné. En application de l'article E4 du présent règlement, le DTN pourra invalider la sélection d'un sportif à l'issue de cette évaluation.

C4 – Les Temps Junior Eau Libre (TJ EL) sont précisés au chapitre G du présent règlement.

D – DEPARTAGE

D1 – En cas d'égalité pour la 2^{ème} place en individuel, le sportif ayant réalisé, lors de la compétition de sélection, les meilleures performances dans les différentes épreuves individuelles inscrites au programme du championnat du Monde, sera proposé à la sélection.

D2 – En cas d'égalité persistante, le sportif ayant réalisé les meilleures performances et la plus forte progression au cours de la saison, sera proposé à la sélection.

E - LISTE NOMINATIVE DES SÉLECTIONNÉS

E1 – En référence à l'article 3.2 du règlement commun de sélection des équipes de France, la liste des sportifs proposés à la sélection définitive est établie par un comité de sélection composé :

Avec voix décisionnelle

- ✓ Du DTN
- ✓ Du CTN en charge de l'animation nationale et du haut niveau
- ✓ De l'entraîneur national fédéral en chef de l'équipe de France concernée par la sélection
- ✓ Du Président de la Commission Nationale de NAP
- ✓ De l'élé chargé de l'animation nationale et du haut niveau au sein du Comité Directeur National (CDN) de la FFESSM

Avec voix consultative

- ✓ Du médecin des équipes de France
- ✓ Des entraîneurs nationaux en charge d'un Pôle France

E2 – En fonction des choix stratégiques qui s'imposeront, épreuve par épreuve, pour garantir la bonne cohésion du groupe et le meilleur niveau de performance du collectif en individuel comme en relais, le profil de chaque sportif, ses résultats de la saison en cours et aux derniers championnats internationaux seront pris en compte. Ainsi, des sportifs ayant satisfait les critères de sélection peuvent, sur décision du DTN, ne pas être sélectionnés.

E3 - La liste définitive des sélectionnés en Équipe de France est établie et ratifiée par le DTN. Elle paraît dans les 72h suivant la réunion du comité de sélection.

E4 – La sélection d'un sportif pourra être remise en question à l'issue de chaque action de la préparation terminale de l'équipe de France si son comportement, son engagement et son niveau de performance ne sont pas conformes aux objectifs fixés au chapitre A du présent règlement.

F - ENGAGEMENTS

F1 – En individuel, les sportifs sont pré-engagés dans les épreuves pour lesquelles ils ont satisfait les conditions prévues aux chapitres C et D du présent règlement.

F2 – Des relais France Junior ne seront constitués que si les performances individuelles lors du championnat du Monde permettent de répondre aux objectifs précisés au chapitre A du présent règlement.

F3 - En fonction des choix stratégiques qui s'imposeront lors du championnat du Monde, épreuve par épreuve, les engagements définitifs, en individuel ou par équipe, ainsi que la composition définitive et l'ordre des relais, seront validés par le DTN sur proposition de l'entraîneur national en chef de l'Équipe de France concernée après avis du (des) entraîneur(s) nationaux en second.

G – TEMPS JUNIOR EAU LIBRE (TJ EL)

Bassin de 50 mètres – Chronométrage électronique

Compétitions supports : meetings nationaux et championnats de France Elite (N1) et N2 Piscine 2022

FILLES	JUNIOR
MONOPALME SURFACE	
200 SF	1.44.00
400 SF	3.43.00
800 SF	7.42.00
1500 SF	14.50.00
BIPALMES SURFACE	
200 BI	1.59.00
400 BI	4.14.00

GARÇONS	JUNIOR
MONOPALME SURFACE	
200 SF	1.36.00
400 SF	3.30.00
800 SF	7.19.00
1500 SF	13.56.00
BIPALMES SURFACE	
200 BI	1.49.00
400 BI	3.54.00